

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 1er SEPTEMBRE 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40
Tous les délégués, sauf
MM.KELLER, WEISHAAR, STEINER, WAGNER, LOBSTEIN,
FROELICH, (excusés)
MM.MESSMER, BABILON, (non excusés)

DEL.N°99/2003

OBJET : ASSAINISSEMENT

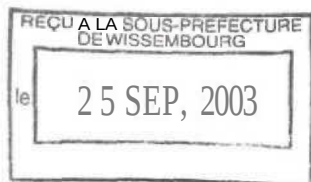
ACHAT DE TERRAINS STEP DE PETIT-WINGEN

- VU le projet de construction de la station d'épuration à Petit Wingen
- VU l'avis du Bureau en date du 19 mai 2003 ;
- CONSIDERANT la nécessité d'acquérir le terrain d'assise de la future station d'épuration de Petit-Wingen

le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'acquisition, par la communauté de communes de la vallée de la Sauer, de la parcelle cadastrée sous section C n° 179 au lieu-dit Grundmatten pour une superficie de 10,10 ares appartenant à M. Patrice BILLMANN, en vue de la construction de la station d'épuration de Petit-Wingen ;
- fixe le prix d'achat du terrain nécessaire à l'implantation de la station d'épuration de Petit-Wingen à 38,11 € HT l'are, montant fixé lors de la promesse de vente ;
- demande au Président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle ;
- autorise le Président à signer l'acte d'achat et tous documents se rapportant à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 22 septembre 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

